

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°37-01-1917 l'arrêté ministériel du 2 Octobre 1916 portant dérogation aux prohibitions de sortie de divers produits

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 janvier 1917

Numéro JO
n° 243 du 31/01/1917

Date du numéro
31 janvier 1917

VISAS

L'Inspecteur Général des Colonies Officier de la Légion d'Honneur, délégué dans les fonctions de Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendan ces : Vu l'ordonnance organique du 18 Sep tembre 1844 rendue applicable à la colo nie par décret du 18 Juin 1884 Vu l'arrêté ministériel du 28 Octobre 1916 portant dérogations aux dispositions du décret du 18 Octobre 1916 prohibant la sortie de divers produits; .

Vule texte dudit décret inséré au Journal Officiel de la République Fran caise du 31 Octobre 1916

Vula dépêche ministérielle n° 1414 du

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 23 Octobre 1916 portant dérogations aux dispositions de l'arrêté ministériel du 18 Octobre 1916 prohibant la sortie de divers produits. Art. 2.-Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistre, affiché et publié partout où besoin sera.

fillon